

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A340

Voilure - Jonction longeron central/lisse 15 (ATA 57)

#### APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A340 modèles -211, -311, -312 numéros de série 0005 à 0009, 0011, 0013 à 0016, 0018 à 0029, 0031 à 0036, 0038 à 0041, 0043 et 0044, qui n'ont pas reçu application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-57-4055 à l'édition originale ou toute révision ultérieure.

#### RAISONS :

Il a été mis en évidence, au cours des essais de fatigue effectués sur la voilure, des initiations de criques au niveau des alésages où se situent les fixations de la jonction inférieure longeron central/lisse 15 entre les nervures 11 et 12.

Cette situation si non corrigée pourrait entraîner une diminution de l'intégrité structurale de la voilure.

#### ACTIONS ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives, sauf si déjà accomplies :

##### Configuration 1 (avions pré-modification 40610) :

Avant accumulation de 9000 vols ou 36000 heures de vol depuis le premier vol de l'avion, à la première de ces deux échéances atteinte, pour les avions qui n'ont pas reçu la modification AIRBUS INDUSTRIE 40610.

##### Configuration 2 (avions post-modification 40610) :

Avant accumulation de 13700 vols ou 54800 heures de vol depuis le premier vol de l'avion, à la première de ces deux échéances atteinte, pour les avions qui ont reçu la modification AIRBUS INDUSTRIE 40610,

- Inspecter les alésages et remplacer les fixations de la jonction inférieure longeron central/lisse 15 (montage avec jeu) par des fixations avec boulonnage par interférence en suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-57-4055 Révision 1.

.../...

**Nota** : Afin de réduire l'ampleur des réparations et la durée d'immobilisation de l'avion, il est recommandé par le constructeur d'appliquer le Bulletin Service A340-57-4055 Révision 1 avant 7000 vols ou 28000 heures de vol (avions pré-mod. 40610), à la première de ces deux échéances ou bien 12000 vols ou 48000 heures de vol (avions post mod. 40610), à la première de ces deux échéances.

---

**REF.** : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-57-4055 Révision 1  
(ou toute révision ultérieure approuvée).

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 25 DECEMBRE 1999**